

(Cette fiche annule et remplace, à compter du 09 Décembre 2010, la précédente fiche d'identité)

REFERENTIEL DU CQPM

UI demandeuse : GIM-RP

TITRE DU CQPM : AGENT DE MAINTENANCE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE (GAZ ET FIOUL)

1. OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

L'agent de maintenance d'appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (hors énergie nouvelle renouvelable : photovoltaïque, solaire thermique, pompe à chaleur...) agit* dans le respect de la réglementation et des règles d'Hygiène-Sécurité-Environnement en vigueur chez le client, et sous la responsabilité d'un agent de qualification supérieure.

Les missions ou activités du titulaire peuvent porter à titre d'exemple non exhaustifs sur la maintenance préventive et curative ainsi que le contrôle d'appareils de types :

- Chaudières murales et sol ;
- Chauffe-eau, chauffe-bains ;
- Radiateurs gaz modulables ;
- Ou encore VMC gaz et dispositifs de sécurité collective ;

Sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique, le titulaire de la qualification doit être capable, en se référant aux modes opératoires et dans le respect des consignes de sécurité de :

- 1) Organiser une journée de travail ;
- 2) Assurer sa propre sécurité et celle d'un tiers lors d'une intervention ;
- 3) Détecter les non conformités sur les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire en fonction de l'environnement réglementaire ;
- 4) Utiliser les moyens de mesures et de contrôles appropriés ;
- 5) Mettre en service des appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;
- 6) Réaliser des opérations de maintenances préventives sur des appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;
- 7) Identifier et analyser un dysfonctionnement simple ;
- 8) Effectuer un dépannage simple ;
- 9) Rendre compte d'une intervention.

* sous réserve d'habilitation et autorisation préalable à son intervention sur des installations électriques.

2. REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
1 - Organiser une journée de travail	A partir des instructions et consignes qui lui sont fournies par sa hiérarchie en agence.	Les visites journalières sont préparées en tenant compte des critères horaires et en optimisant les déplacements.	Evaluation en situation professionnelle réelle Ou Présentation des projets ou activités réalisées en milieu professionnel Ou Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée
		Le véhicule est équipé de l'outillage, des équipements de contrôles, des pièces de rechange et des notices techniques adaptés en fonction des visites programmées pour la journée.	
2 - Assurer sa propre sécurité et celle d'un tiers lors d'une intervention	Dans le cadre de son activité professionnelle et à partir des instructions de sécurité qui lui ont été fournies. A partir des consignes de sécurité de l'entreprise. Les équipements de protections individuels et collectifs sont fournis.	Les équipements de sécurité sont identifiés.	Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et avis de l'entreprise
		Les zones à risques sont identifiées.	
		Les opérations sont réalisées en appliquant les règles de sécurité de l'entreprise.	
		Les équipements de protections individuels et collectifs sont utilisés suivant le règlement intérieur (ou procédure interne, note de service,...).	
		L'outillage est approprié à l'intervention à réaliser.	
3 - Détecter les non conformités sur les appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire en fonction de l'environnement réglementaire	Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions et des procédures qui lui sont fournies.	L'installation intérieure de chauffage est vérifiée au regard du respect de l'ensemble des points liés à la réglementation (VASO, VRAC,...).	Et avis de l'entreprise
		En cas de non conformités, l'intervenant établit un constat de non conformité.	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
4 - Utiliser les moyens de mesures et de contrôles appropriés	Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions qui lui sont fournies.	Les appareils de mesures et de contrôles sont identifiés (débilitre, manogaz, analyseur de combustion...).	Evaluation en situation professionnelle réelle Ou Présentation des projets ou activités réalisées en milieu professionnel Ou Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et avis de l'entreprise
		Les appareils de mesures et de contrôles appropriés (multimètre, débilitre, manogaz, analyseur de combustion,...) sont utilisés en fonction des différentes mesures à réaliser.	
		Le résultat des mesures est comparé aux valeurs attendues.	
		Une interprétation des résultats de ces mesures est effectuée.	
5 - Mettre en service des appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire	<p>Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions qui lui sont fournies et des procédures préconisées par le constructeur.</p> <p>L'agent doit intervenir sur les 3 types d'appareils, dont un obligatoirement à condensation et un obligatoirement au fioul.</p> <p><u>Les types d'appareils sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • de production d'eau chaude sanitaire non raccordé ; • de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire raccordée à un conduit de fumée ; • étanches : de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire avec ou sans condensation. 	Les différents composants et équipements hydraulique d'une installation sont identifiés (robinetteries, détendeur de pression, etc.).	Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et avis de l'entreprise
		L'appareil est mis en service dans le respect des procédures préconisées par le constructeur.	
		Les réglages de l'appareil sont effectués dans le respect des préconisations du constructeur et des normes en vigueur (NF X50010 et NF X50011).	
		Le résultat des mesures est comparé aux valeurs préconisées par le constructeur.	
		L'utilisation de l'appareil est clairement expliquée à l'utilisateur.	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
<p>6 - Réaliser des maintenances préventives sur des appareils de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire</p>	<p>Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions qui lui sont fournies et des procédures préconisées par le constructeur.</p> <p>L'agent doit intervenir sur les 3 types d'appareils, dont un obligatoirement à condensation et un obligatoirement au fioul.</p> <p><u>Les types d'appareils sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • de production d'eau chaude sanitaire non raccordé ; • de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire raccordée à un conduit de fumée ; • étanches : de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire avec ou sans condensation 	<p>Avant toute intervention, l'appareil est contrôlé en présence du client.</p>	<p>Evaluation en situation professionnelle réelle</p> <p>Ou</p> <p>Présentation des projets ou activités réalisées en milieu professionnel</p> <p>Ou</p> <p>Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée</p> <p>Et avis de l'entreprise</p>
		<p>Les méthodes à mettre en œuvre et moyens de contrôles à utiliser sont respectés selon les règles de sécurité.</p>	
		<p>Le bon fonctionnement des organes de sécurité (Dispositif de Sécurité Collectif,...) et des fonctions principales sont vérifiés conformément aux procédures ou instructions et suivant la liste des points à contrôler.</p>	
		<p>Les réglages de l'appareil sont effectués dans le respect des préconisations du constructeur et des normes en vigueur (NF X50010 et NF X 50011).</p>	
		<p>Les anomalies sont détectées et les actions prévues sont réalisées.</p>	
		<p>Le relais du Dispositif de Sécurité Collectif et le débit VMC sont contrôlés conformément à la réglementation en vigueur en utilisant les appareils de mesure adaptés (anémomètre, ...).</p>	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
7 - Identifier et analyser un dysfonctionnement simple	Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions qui lui sont fournies.	Les circonstances sont identifiées (recueil de l'avis des utilisateurs, bruits, fuites,...).	Evaluation en situation professionnelle réelle Ou Présentation des projets ou activités réalisées en milieu professionnel Ou Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et avis de l'entreprise
	L'agent doit intervenir sur 3 types d'appareils. <u>Les types d'appareils sont :</u>	La recherche du dysfonctionnement est effectuée à l'aide des outillages de diagnostics, des notices techniques constructeurs appropriés et selon les méthodes préconisées.	
	<ul style="list-style-type: none"> • de production d'eau chaude sanitaire non raccordé ; 	La ou les hypothèses de pannes sont formulées et pertinentes.	
	<ul style="list-style-type: none"> • de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire raccordée à un conduit de fumée ; 	Le dysfonctionnement est identifié (Bruit, fuites, veilleuse ne tient pas, défaut d'alimentations...).	
	<ul style="list-style-type: none"> • étanches : de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire avec ou sans condensation 	Les conséquences sur l'installation et son fonctionnement sont identifiées.	
8 - Effectuer un dépannage simple	Dans le cadre de son activité professionnelle et à partir des instructions de sécurité qui lui ont été fournies et des notices constructeurs.	Les pièces de rechange nécessaires à l'établissement d'un devis sont identifiées dans le cadre d'une opération de maintenance curative.	
		Le remplacement des composants est réalisé en respectant la notice du constructeur.	
		La mise en service de l'appareil est réalisée.	

Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence	Modalités d'évaluation
9 - Rendre compte d'une intervention	Dans le cadre de son activité professionnelle à partir des instructions qui lui sont fournies.	Les consignes de fin d'intervention sont connues (nettoyage du plan de travail, essais et réglages en présence de l'utilisateur...).	Evaluation en situation professionnelle réelle Ou Présentation des projets ou activités réalisées en milieu professionnel Ou Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée Et avis de l'entreprise
		Le bulletin d'intervention est correctement renseigné.	
		Les conseils techniques (réglage, maintenance préventive, redémarrage, utilisation des fonctions, ...) sont pertinents et formulés de manière exploitable par le client.	
		Les informations relatives au fonctionnement de l'appareil, à la conformité de l'installation et à l'intervention sont communiquées au client.	
		Le compte rendu d'intervention et des éventuelles suites à donner est correctement effectué auprès de la hiérarchie en fonction des consignes de l'entreprise.	

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

4. MODALITES D'EVALUATION

4.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

4.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel de certification.

4.2.1. Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

4.2.2. Définition des différentes modalités d'évaluation

- **Evaluation en situation professionnelle réelle**

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles en entreprise. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail réel
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

- **Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée**

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise par observation avec questionnements.

- **Avis de l'entreprise**

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.